



LA CGT N'ACCEPTERA PAS LA DISPARITION DE *L'ÉCHO*

**Communiqué de l'Union Départementale CGT de la Haute-Vienne
et du Syndicat Général du Livre et de l'Industrie de Limoges**

L'UD CGT de la Haute-Vienne et le Syndicat Général du Livre et de l'Industrie CGT de Limoges ont pris connaissance de la situation de notre journal *L'Écho*, qui sera de nouveau présenté devant le tribunal de commerce de Limoges. Compte tenu des difficultés financières importantes accumulées aux fils des années, la SNEM, société éditrice du journal, va vraisemblablement être liquidée.

Pour l'UD CGT 87 et le SGLI CGT de Limoges cette annonce est catastrophique. *L'Écho*, avec sa ligne éditoriale antilibérale, est le symbole du pluralisme dans ses cinq départements de diffusion (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre) et reste un acteur incontournable de la diversité de l'information au service de l'actualité sociale.

La situation économique du journal n'est pas une fatalité, mais bien la conséquence des politiques libérales qui n'ont comme unique volonté que de manipuler l'information à leurs ordres. Partout où le gouvernement a la presse à sa botte, il ne s'agit plus d'une démocratie mais d'un pays au régime dictatorial ou totalitaire.

Décidément quand ce gouvernement entend moderniser notre société, c'est toujours pour livrer notre bien commun aux puissances de l'argent.

Des aides à la presse qui ne correspondent plus aux réalités du secteur

La répartition des aides directes à la presse s'établit en fonction des chiffres de tirage. Elle bénéficie aujourd'hui aux titres disposant de l'audience la plus importante au détriment de ceux dont l'audience et la réputation sont moins visibles.

Cette répartition favorise la concentration des titres plutôt que leur diversification et contrevient au principe du pluralisme. Les critères de répartition ne permettent pas une juste répartition des aides à la presse, d'autant moins qu'ils ne prennent pas en compte le système de groupe / filiale.

Pour cela, elle ne constitue plus une aide au pluralisme.

Une réforme de la distribution liberticide

La réforme Riester, intitulée projet de loi « relatif à la modernisation de la distribution de la presse », n'échappe pas à la doctrine ultralibérale qui anime Macron et ses ministres.

La liberté de diffusion des idées à l'ensemble des citoyens est une conquête de la Révolution française remise régulièrement en cause par les tenants de pouvoir politique et économique lorsque cette liberté les dérange.

La loi Bichet de 1947 était un des piliers de notre liberté d'expression et le rempart à la volonté de l'oligarchie de favoriser la diffusion des idées d'extrême droite. Malheureusement, les motivations qui ont poussé les élus de la Nation à adopter cette loi en 1947, notamment celle d'empêcher la presse bourgeoise de faire la promotion des idéologies les plus monstrueuses, sont, à nouveau, plus que d'actualité.

Quatre-vingts années après sa création, ce gouvernement veut modifier profondément cette loi qui a permis le pluralisme de l'information et la péréquation des coûts en mettant au même niveau de diffusion un titre détenu par un milliardaire de l'armement ou de la finance et un quotidien n'ayant comme principale ressource que la fidélité de ses lecteurs.

Au nom de la sacro-sainte libre concurrence et d'artefacts tous plus mensongers les uns que les autres, la Macronie va enfin satisfaire le principal désir des gros éditeurs et de leurs propriétaires : ne plus mutualiser leur distribution avec celle des « nécessiteux » de l'écrit en se débarrassant enfin de cette gangue historique socialisante d'un système coopératif où chacun compte pour un, quel que soit son poids économique.

Le système de distribution permettait à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, d'accéder à la presse. Si la rentabilité devient le seul objectif, après les fermetures des petites lignes SNCF, nous assisterons à l'accélération de la disparition des points de vente dans les territoires jugés non rentables à livrer, renforçant le sentiment qu'il y a des citoyens de seconde zone au-delà des murs des grandes villes.

Et pour enfoncer le clou, la fermeture du centre de tri de Limoges impose d'envoyer les tirages à Poitiers avant d'être redistribués à des coûts insupportables pour les petits (dont notre journal) et, selon le lieu d'habitation, le lendemain de la parution.

Très pertinent pour un quotidien !

L'UD CGT 87 et le Syndicat Général du Livre et de l'Industrie CGT de Limoges ne se résolvent pas à voir disparaître le journal *L'Écho* et mettront tout en œuvre pour conserver ce titre régional au service du pluralisme et de l'activité sociale.

Limoges, le 7 novembre 2019